

 Lettre ouverte d'étudiants

 A

 Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

 21, rue Descartes

 75231 Paris Cedex 5

 Madame la Ministre,

 À l'image de Grégoire VII, son grand prédécesseur réformateur en 1075, le 25 septembre 2017, le président de l'université de La Rochelle publiait dans la presse locale la vision de son projet d'établissement. Son *dictatus*, M. Ogier le dressait non contre les Grecs et l'Empire, mais contre une majorité d'enseignants-chercheurs de la faculté de Droit et, surtout, contre une masse d'étudiants bientôt rejoints par leurs camarades de SHS.

 Le 24 octobre, sous l'impulsion des étudiants en deuxième année de Droit, le groupe « Collectif Rochelais contre la Dégradation de l'Enseignement Supérieur » voyait le jour. Comprenant aujourd'hui plus de 1000 membres, il s'accompagne d'une pétition en ligne ayant récolté presque autant de signatures, et regroupe des membres issus de l'ensemble de la communauté estudiantine rochelaise. Ce groupe est, nous y tenons, strictement apolitique et dénué de tout lien avec les organisations syndicales.

 Encadré par des référents de promotion élus, le collectif mène des actions de protestation votées dans le cadre d'Assemblées Générales tenues en amphithéâtre. Deux sessions du Conseil d'Administration de l'Université ont ainsi été empêchées, en raison de l'absence catégorique de dialogue de la part de la présidence. Nous avons malgré tout réussi à obtenir un moratoire d’une durée de trois mois, reportant de fait le vote du projet d’établissement au 12 mars 2018. Cette période étant en grande partie écoulée, nous sommes au regret de constater l’immuabilité des positions de chacun des deux camps.

 Derrière ces incidents, Madame la Ministre, se trouve posé l'ensemble des questions qui vont bientôt déferler sur l'université : à quoi sert l'université ? Qu'est-ce qu'une faculté de droit ? Que signifie faculté de droit de petite taille à l'heure de la mondialisation ?

 Vous êtes une femme de culture. Vous savez que l'université est d'abord et avant tout un lieu où se transmettent, s'échangent, se rencontrent les cultures. Pour nombre de nos concitoyens, les années d'étudiants seront les seules de leur vie où ils auront eu le temps de se consacrer à la lecture, à la réflexion pour former les citoyens qu'ils seront par la suite. Or aujourd'hui, sous des prétextes divers, les SHS sont à La Rochelle en danger de mort.

 L'université doit être, plus que jamais, cette *alma mater*, où ne doivent coexister que l'intelligence et l'être humain. Car n'en déplaise aux chantres de l'innovation à tout crin, nous sommes nés trop tard dans un monde trop vieux, comme disait Alfred de Musset. Si de nouveaux secteurs émergent, que l'on prévoie des filières pour les maîtriser ; les autres auront la sagesse de s'adapter d'eux-mêmes.

 À quoi sert une faculté de droit ? À former des juristes, malgré le désappointement que cela peut occasionner à ceux prétendant les diluer dans un ensemble indifférencié, qu'il soit « Collegium des Licences » ou institut « Littoral Urbain Durable Intelligent ». L'école de droit française, qui n'est pas la pire du monde loin de là, repose sur une tradition, qui est d'abord une transmission.

 Il nous apparaît, Madame la Ministre, que le nouveau système prôné par la présidence de notre université formera des techniciens dans chaque discipline, et non de futurs experts aptes à une réflexion et un raisonnement aboutis dans leur champ de prédilection, en raison de l'amputation considérable programmée dans leurs cursus. L'université doit permettre la formation de futurs cadres et professions intellectuelles supérieures : c'est là son essence, ce que le projet ne semble pas prendre en compte. Or, qualifier nos professeurs de « coachs » nous évoque davantage la sphère privée que publique. Et l'université ne doit pas être une entreprise.

 Par voie de conséquence, nous nous inquiétons de la trop forte logique professionnalisante de la Licence concernant les SHS. Le projet porté par l'équipe présidentielle vise à une « professionnalisation à la fin du premier cycle ». Cet objectif, louable pour certains, est cependant loin de répondre aux attentes des étudiants en Sciences Humaines, qui pour la majorité d'entre eux se destinent, *in fine*, aux concours : CAPES, ENM, CRFPA, fonction publique...

 Notre droit est à moitié romain, canonique pour beaucoup, d'Ancien Régime et plus récent pour le reste. Car derrière la *dikè*, c'est-à-dire la règle qui s'applique et que seule perçoivent ceux qui ne connaissent rien au droit, il existe une *thémis*, celle des principes juridiques, en vertu desquels nous réfléchissons en droit. Car n'en déplaise, là encore, à ceux qui l'ignorent, le droit est un art avant d'être une simple technique. Son apprentissage a besoin d'une langue précise, d'un raisonnement délié, d'une culture solide. Madame la Ministre, vous savez tout cela, mais nous vous adjurons de le faire entendre à ceux qui ont décidé la dilution de notre faculté de droit.

 C'est en ce sens, également, que nous trouvons illégitime d'imposer un cadre uniforme aux différents pôles de l'université de La Rochelle alors que chacun d'eux jouit de particularités propres et qui ne sont pas toujours compatibles entre elles. Nous demandons la préservation de la qualité de nos formations, non leur détérioration, et cela par le maintien d'une UFR Droit de plein exercice respectueuse de notre singularité, de l'*exceptio juris*.

 Mais, nous direz-vous, en quoi, à La Rochelle, qui ne brille pas par sa tradition universitaire, y aurait-il besoin d'une faculté de droit ? La réponse est simple : une terre vit et se développe grâce à la bienveillance de ceux qui en comprennent la nature. La faculté de La Rochelle (et plus largement d'ailleurs l'université) est la fille de Michel Crépeau, homme de culture et grand humaniste, dont la ville se souvient encore, dont l'ombre plane toujours sur le département et dont le pays tout entier médite encore certaines des leçons. Nous rappelons dès lors que nous sommes attachés à notre sol, et que nombre d'entre-nous n'auraient pas les moyens d'aller étudier dans le supérieur si notre université n'existait pas. Et il nous est impensable, Madame la Ministre, d'imaginer nos petit.e.s frères et sœurs suivre un cursus différent de celui que nous avons suivi.

 Par ailleurs, nous nous inscrivons en faux contre les accusations calomnieuses faites à notre encontre de manipulation de la part du corps enseignant. Ces allégations sont comprises par l'ensemble des membres du collectif comme la négation de toutes leurs facultés de libre-arbitre et de réflexion. En sus, si les étudiants sont considérés comme incapables de réfléchir par eux-mêmes, le recours à l'autonomie dans l'apprentissage du droit se trouve vidé de tout son sens.

 Pour finir nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir faire en sorte que le président de l'université comprenne que nous ne souhaitons pas nous opposer, mais cohabiter, en bonne intelligence, en accord avec l'idée d'*universitas* qui nous anime. Il y a sans doute de la place pour faire un institut du littoral, fût-il durable et intelligent, à La Rochelle, même si le projet rappelle de bien près le « Schéma local de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – La Rochelle 2016-2020 », fruit de la CdA. Mais il doit aussi y avoir une place pour une faculté de droit qui même lacérée, humiliée, exsangue pour une large part, continue, telle Antigone, à se dresser pour défendre les juristes locaux et la science du droit qu'elle entend transmettre à ses étudiants.

 Le rapport du HCERES relatif au projet rappelle que les évolutions structurelles envisagées nécessitent l'adhésion de l'ensemble de la communauté universitaire rochelaise. Vous savez maintenant, Madame la Ministre, que tel est loin d'être le cas.

 Contre le dogmatisme dont fait preuve l'équipe dirigeante de notre université, les soussignés, membres du collectif, s'associent de manière pleine et entière à la demande formulée devant vous par nos professeurs, et demandent à leur tour un moratoire d'une année sur le « projet d'établissement 2018-2021 » et l'ouverture d'assises de l'université de La Rochelle.

 Les soussignés vous prient de croire, Madame la Ministre, à l'expression de leur considération la plus haute.